PROJET
ANNEXE 2

Contrat pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel de la Commune de Parthenay

Année 2010

ENTRE,

Le Département des Deux-Sèvres, représenté par M. Eric GAUTIER, Président du Conseil général, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 05 juillet 2010, ayant élu domicile Maison du Département, place Denfert Rochereau, Mail Du Guesclin - BP 531 - 79021 NIORT Cedex,

d'une part,

ET

La Commune de Parthenay, représentée par M. Xavier ARGENTON, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2009, ayant élu domicile Hôtel de Ville – 2 rue de la Citadelle – 79200 PARTHENAY,

d'autre part.

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;

Vu la délibération du 14 avril 2008 par laquelle le Conseil général a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération n° 4 du 11 juillet 2008 par laquelle le Conseil général a adopté le dispositif Proxima pour la période 2008-2013 ;

Vu la délibération n° 10a du 13 octobre 2008 par laquelle la Commission permanente a approuvé le contrat-type des solidarités territoriales ;

Vu le Contrat des solidarités territoriales signé le 09 avril 2009 par l'ensemble des acteurs du pays de Gâtine pour la mise en œuvre du dispositif Proxima 2008-2013 ;

Vu le diagnostic élaboré par la Commune de Parthenay et annexé au présent contrat ;

Considérant que le Département a redéfini les modalités de son intervention en faveur des territoires infra-départementaux pour 2008-2013, dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement et de développement du territoire départemental ;

Considérant que le Département souhaite soutenir les projets des partenaires signataires du Contrat des solidarités territoriales du Pays de Gâtine, signé le 09 avril 2009, que pour chaque partenaire un contrat dit « volet opérationnel » doit être formalisé afin de définir les opérations à venir et à soutenir ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

La Commune de Parthenay a signé le 09 avril 2009, conjointement avec le Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'Expansion du Pays de Gâtine, les dix communautés de communes et le Département des Deux-Sèvres, un Contrat des solidarités territoriales pour la mise en œuvre de PROXIMA 2008-2013.

En application des dispositions de ce contrat, la Commune de Parthenay a élaboré un diagnostic de son territoire, structuré autour des 6 priorités départementales de PROXIMA 2008-2013.

A l'issue de ce diagnostic partagé, la Commune de Parthenay a dégagé des axes de développement pour l'élaboration de son programme opérationnel.

Article 1. Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir le programme opérationnel de la Commune de Parthenay et d'organiser les modalités du partenariat et de l'intervention financière du Département des Deux-Sèvres pour sa mise en œuvre, dans le cadre des dispositions de PROXIMA Communes.

Ce programme opérationnel est l'un des volets opérationnels du Contrat des solidarités territoriales du territoire du Pays de Gâtine.

Article 2. Conditions de partenariat et engagement du Département

Le Département s'engage à accompagner les projets inscrits dans le programme opérationnel de la Commune de Parthenay, précisés à l'article 3.

Il propose en premier lieu un partenariat de projet :

- avec le concours du service d'Appui aux Territoires et de ses autres services concernés (conseils, visites sur sites, …),
- par la possibilité de faire appel aux ressources réunies au sein de la plate-forme d'appui aux projets PROXIMA, selon les souhaits et besoins de la Commune de Parthenay.

Il offre en second lieu un partenariat financier pour la période 2008-2013, dans le cadre de l'enveloppe PROXIMA Communes :

- une Dotation aide à la décision d'un montant de 17 000 €, mobilisable au taux de subvention maximum de 50%
- une Dotation travaux d'un montant de 301 840 €, mobilisable au taux de subvention maximum de 30% pour les opérations citées à l'article 3. Cette dotation sera utilisée pour financer 3 projets maximum. Aucun projet d'un coût inférieur à 10 000 € HT ne sera pris en compte.

L'utilisation de la Dotation travaux est encadrée par le référentiel « Travaux communaux » annexé au document-cadre PROXIMA 2008-2013.

PROXIMA Communes peut être cumulé avec PROXIMA Pays, sous réserve de l'inscription des projets de la Commune de Parthenay au Plan d'actions territorial du Pays de Gâtine.

PROXIMA Communes peut être cumulé avec certains programmes du Conseil général, sous réserve que la Commune soit le maître d'ouvrage, dans la limite de ses compétences et dans le respect de l'esprit des programmes concernés.

Article 3. Le programme opérationnel et l'engagement de la Commune de Parthenay

Le diagnostic de la Commune de Parthenay, annexé au présent contrat, a dégagé, parmi les conclusions suivantes, la nécessité d'améliorer la qualité du cadre de vie, de l'habitat, des équipements et des services, notamment en centre-ville et dans le quartier Saint-Paul.

La Commune de Parthenay a donc souhaité inscrire dans ce programme opérationnel les projets d'investissement suivants :

Intitulé du projet	Coût prévisionnel des travaux HT	Montant indicatif de subvention	Taux de subvention
Construction d'une école	2 100 000 €	150 920 €	7,19 %
Construction d'une salle multifonctions	4 000 000 €	150 920 €	3,78 %

La Commune de Parthenay s'engage à mettre en œuvre ces projets selon les prescriptions du référentiel correspondant.

Elle prendra en compte, pour chacun d'entre eux, les trois axes du développement durable (environnemental, social et économique) et leurs interactions.

Les projets seront conformes aux exigences légales en matière d'accessibilité et de maîtrise de l'énergie.

La Commune de Parthenay informera en amont le Service d'appui aux territoires du Conseil général de ses projets.

Article 4. Mise en œuvre et suivi du contrat

Le présent contrat ne vaut ni demande ni attribution de subvention.

Pour chacun des projets de son programme opérationnel, la Commune de Parthenay adressera un dossier complet de demande de subvention au Conseil général, avant le commencement des travaux (le formulaire unique de demande de subvention précisant les pièces constituant le dossier est disponible sur www.capnet79.fr).
La subvention est attribuée par la Commission permanente du Conseil général.

Les subventions pourront être versées en 2 fois, de la manière suivante :
- 50 % à réception de l'ordre de service prescrivant le début des travaux,
- le solde sur présentation des justificatifs certifiés par le comptable public.

Les aides sont plafonnées et pourront être proratisées au cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui subventionné.

Article 5. Communication

Les projets subventionnés au titre du présent contrat feront l'objet d'une communication permettant d'informer la population de l'aide apportée par le Département, conformément aux dispositions de l'annexe technique « COMMUNICATION » du document-cadre PROXIMA 2008-2013.

Article 6. Durée du contrat, avenants, évaluation

- Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période couverte par le dispositif PROXIMA 2008-2013. Il entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin à l'échéance du dispositif PROXIMA 2008-2013.

- Délais d'exécution - de réalisation des travaux

Les travaux devront avoir connu un début d'exécution dans les 2 ans qui suivent l'attribution de la subvention. En cas de difficulté, le maître d'ouvrage devra en informer le Département par courrier.

Les opérations subventionnées devront avoir été réalisées dans un délai de 4 ans à compter de la date de notification de la subvention.

- Abandon des travaux

Les travaux pour lesquels un acompte serait versé et qui seraient finalement abandonnés, engagent la Commune de Parthenay à procéder à leur remboursement auprès du Département, dans les meilleurs délais.

- Avenants - évaluation

Si nécessaire, des avenants permettront l'ajustement de certaines dispositions du présent contrat.
Dans le cadre de l'évaluation finale de PROXIMA 2008-2013, le présent contrat sera lui-même évalué.
Le Conseil général établira le bilan quantitatif et réalisera avec la Commune l'évaluation qualitative des projets mis en œuvre dans le Programme opérationnel.

Article 7. Modifications et respect des engagements

Le présent contrat sera remis à chacune des parties signataires et pourra être adapté à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas d'accord, les modalités souhaitées feront l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre partie, le contrat sera résilié.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. A défaut, tout litige qui apparaîtrait serait porté devant le tribunal territorialement compétent.

Article 8. Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 3 mois.

FAIT à Niort, le

Pour le Président du Conseil Général Et par délégation, le Vice-Président,	Le Maire de la commune de Parthenay
Patrice PINEAU	Xavier ARGENTON

ANNEXE **Mai 2010**

Diagnostic de la Commune de PARTHENAY

Fiche signalétique de la Commune de Parthenay

- Canton : PARTHENAY
- Intercommunalité : Communauté de communes de Parthenay
  Pays de Gâtine (SMAEG)
- Population : 11 107 habitants (population totale INSEE en vigueur à compter du 01/01/2009)

ADRESSE : 2 rue de la Citadelle - 79200 PARTHENAY
Téléphone : 05 49 94 03 77 Fax : 05 49 94 90 41
E-Mail : mairie-parthenay@cc-parthenay.fr
Site Web :http://web.cc-parthenay.fr/Les7Communes/Parthenay/Pages/accueil.aspx

MAIRE : Xavier ARGENTON

État des lieux, au regard des six priorités départementales

Brève présentation de la commune de Parthenay

La Commune de PARTHENAY, sous préfecture des Deux-Sèvres, s'étend sur une superficie de 11,38 km². Un plateau granitique, dominant un méandre du Thouet, fut le site originel de la future capitale de la Gâtine, située à 163 mètres d'altitude. Elle compte 11 107 habitants depuis le dernier recensement de la population (densité 976 hab/km²).
Le Thouet, le Palais, la Viette sont les principaux cours d'eau qui traversent la ville de Parthenay.

La ville est mentionnée pour la première fois en 1012. Jusqu'en 1427 la ville appartient aux Parthenay.

Des origines à la veille de la révolution
Sous la domination des seigneurs de Parthenay, la ville devient une citadelle fortifiée, malmenée lors des guerres de 100 ans et de Religion.
L'activité de la ville repose sur une production textile réputée (drap de laine) et le développement du commerce des bestiaux.

De la révolution à la libération
Après les tourments révolutionnaires, Parthenay entre dans une phase d'intense transformation urbaine, ce qui se traduit par certaines destructions dans son patrimoine monumental.
La vie locale reste avant tout centrée sur le commerce des bestiaux mais à la fin du XIXe s. commence une certaine industrialisation.

L'essor contemporain
Depuis 1945, Parthenay a connu d'importantes mutations. L'expansion urbaine et économique s'est poursuivie malgré les crises. Le patrimoine local a été restauré et mis en valeur.

Le rayonnement de la ville repose sur ses festivals et les projets « Territoire numérique ».

Parthenay se prépare à fêter ses 1000 ans d'histoire en 2012.

L'économie

La briquetterie Ayrault connaît une formidable expansion avant de disparaître, victime de la crise des années 1970. Les activités traditionnelles disparaissent dès les années 1950 (tanneries, scierie). Autre perte importante : celle de l'usine de pâtes alimentaires Panzani ; c'est en effet à Parthenay que Jean Panzani avait produit ses premières pâtes.

Les abattoirs se modernisent par la construction du Centre régional d'abattage de Parthenay en 1959 mais l'activité décline et l'entreprise en régie municipale ferme en 1999. Le marché aux bestiaux connaît son extension maximale après son transfert sur le site de Bellevue en 1973. Il a aujourd'hui su s'adapter aux nouveaux modes de commercialisation qui se sont profondément transformés. Le renouveau de la race parthenaise comme race à viande, alors qu'elle était un moment menacée, traduit cependant la permanence de l'élevage local.

Malgré ces difficultés et le passage du capitalisme familial à la mondialisation, Parthenay conserve un pôle de PME importantes dans les domaines agro-alimentaires et métallurgiques (ADC, Sovam-Etalmobil, etc.). Parthenay demeure également un centre commercial important et continue à étendre ces zones d'activités.

Les actions de développement économique sont désormais de compétence communautaire.

- **L'environnement des entreprises**

  Trois pôles majeurs constituent le tissu économique de Parthenay : la mécanique, la transformation des productions agricoles et la distribution. Tous trois sont nés de l'évolution du milieu rural qui s'est donné les outils de valorisation locale, industrielle ou marchande, de ses matières premières. Issu de la tradition artisanale du fer, le pôle industriel du secteur de la mécanique s'est hissé au plan national et international.

  Cette dynamique industrielle se retrouve au sein du Club des Entrepreneurs de Gâtine, créé en 1978, qui organise régulièrement des salons, comme le salon du savoir-faire, afin d'unir et de collecter les capacités technologiques des entreprises sous l'impulsion des industriels leaders et, de rapprocher le domaine de l'éducation et de la formation du monde de l'entreprise.

  L'industrie aéronautique est représentée sur Parthenay avec la S.A. FORGES DE BOLOGNE - Usine MACRODYNE, du Groupe Manoir Industries, qui forge et usine des aubes de réacteurs pour les programmes Airbus, Rafale, etc.

  Le Groupe FAYAT, leader des centrales d'enrobage, dispose à Parthenay d'une unité de fabrication de charpentes industrielles et de ponts-roulants avec A.D.C.

  AIR LIQUIDE, implanté à Parthenay au travers de AIR LIQUIDE WELDING est spécialisée dans les automates de soudage et de découpage des métaux de haute technologie. Cette entreprise dispose notamment des agréments de l'industrie nucléaire.

  Ces entreprises leader entraînent dans leur sillage une multitude de P.M.E. dynamiques telles que la SM3A Industries (réalisation de systèmes de manutention et de convoyage pour l'industrie agro-alimentaire) ou la SOPAC (génie thermique ou climatique)

  La tradition marchande médiévale de Parthenay, issue de l'artisanat, des productions locales et de l'élevage, trouve sa transposition moderne avec l'implantation locale de plusieurs grossistes d'ampleur nationale et de centre d'éclatement.

  Fondée en 1901, la société FILLON est le leader national de la Vente A Distance d'articles de fêtes et kermesses vers les comités de fêtes, écoles, collectivités et autres associations.

  Parthenay demeure aussi un pôle de transformation et de commercialisation agro-alimentaire important. La SN FAVID est spécialisée dans les viandes de volailles et de porc en est l'illustration. Un atelier de découpe permet de requalifier un site industriel chargé d'histoire (ancien abattoir municipal) et de valoriser des viandes locales (ovine, porcine, bovine) dont la parthenaise.

Au niveau du commerce de détail, Parthenay dispose d'un plateau piétonnier avec plus de 200 commerces. L'association des commerçants et artisans de Parthenay, "Central Parth'", anime régulièrement le centre ville piétonnier par de nombreuses manifestations festives et commerciales**.**

- **Les zones d'activités**

De nombreuses zones économiques communautaires accueillent les entreprises sur Parthenay :
ZI B. Palissy, ZI E. Quinet, ZI Lavoisier, ZI L. Braille.
Seul l'espace économique de la Chauvelière offre encore la possibilité de s'implanter sur 2 lots de 20 000 m² et 8 000 m².

Parthenay est une des rares villes disposant d'un important marché aux bestiaux.

18 millions d'euros transitent chaque année par le marché aux bestiaux de Parthenay, sans compter les foires et autres événements spécifiques (foire primée, festival de l'élevage,…). C'est l'un des pôles économiques par lequel transite l'un des plus gros chiffres d'affaires de Parthenay.

Le marché aux bestiaux de Parthenay est une infrastructure publique qui nécessitait de gros travaux. La Communauté de Communes de Parthenay a procédé à la modernisation du marché dans le cadre d'un projet partagé avec les éleveurs-apporteurs d'animaux impliqués dans la démarche de réappropriation de cet outil de commerce.

De gros investissements, aidés par l'État dans le cadre de l'appel à projet « Pôle d'Excellence Rurale », et aussi par le Conseil général et la Région, ont donc été réalisés pour assurer une remise à niveau du site et permettre de nouveaux usages et de nouveaux services aux utilisateurs du marché : sécurisation des paiements, gestion facilitée, station de lavage, création d'un gradin de 300 places …

Les nouvelles technologies y occupent une place de premier choix, notamment pour assurer la traçabilité des animaux, l'organisation des ventes, la sécurisation des paiements.

Cet équipement est fonctionnel depuis la fin septembre 2009.

1. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Comme dans les autres domaines, et comme dans toutes les petites villes, un effort d'équipement important et continu est mené : la bibliothèque qui a déménagé dans l'ancienne mairie après-guerre est réaménagée en médiathèque (1991), une école de musique est créée, l'école d'arts plastiques s'installe dans des locaux neufs (1996), surtout un "Palais des congrès" remplace l'ancien théâtre (1970). La piscine d'été, devenue vétuste, est remplacée en 2006 par le moderne Centre aquatique GatinéO. Parthenay construit aussi divers équipements associatifs et sportifs de proximité.

La vie culturelle repose avant tout sur le dynamisme des associations locales. Parmi elles, l'UPCP-Métive créée en 1968 va jouer un grand rôle dans la redécouverte et l'animation autour des cultures traditionnelles locales. Un important patrimoine oral est collecté et conservé par le CERDO. En 1993, l'ouverture de la Maison des cultures de pays dans la Vau Saint-Jacques institue un lieu d'animation important dans cette perspective et accueille également le Musée.

Parthenay devient à partir des années 1980 une ville importante de festivals : De Bouche à oreille, Jazz au fil de l'eau, mais surtout le FLIP-Festival des Jeux qui lui donne un rayonnement important.

La vie locale est également marquée par l'activité importante d'un média, Radio Gâtine qui a succédé à la première radio associative, Gâtine FM.

Dans le domaine sportif, on relève notamment les performances du SAP, club de rugby local.

Les jumelages se développent avec dynamisme : Weinstadt (Allemagne), Tipperary (Irlande), Arnedo (Espagne), Abrantès (Portugal), Edmundston (Canada), Manakara (Madagascar), Tsévié (Togo).

- **Les équipements sportifs**

Salle des Grippeaux
Cette salle permet la pratique du basket-ball, volley-ball, hand-ball, badminton et tennis.

Salle Mendès France

La Salle Mendès-France de 713 m² est dédiée à la pratique du handball, basket, volley et badminton.

Salle de l'Ecole Normale
Cette salle d'une superficie de 662 m2 est dédiée à la gymnastique : praticable, tapis, cheval, barres asymétriques, parallèles, etc.

Stade Jean Daguerre
Espace en libre accès, le stade Jean Daguerre propose :
- 300 m2 de surface couverte (vestiaires, rangement, tribune et Club House)
- un terrain d'honneur avec tribune couverte de 380 personnes
- un terrain de football
- un terrain de handball
- une piste d'athlétisme de 400 m, 4 couloirs, saut en hauteur, saut en longueur, lancé de poids, lancé de marteau
- un skate-park
- terrain de basket extérieur.

Stade Mulac
Le stade Mulac comprend deux terrains de sport (terrain des Grippeaux et terrain Marc Mulac), des vestiaires, une buvette et deux abris de touche

Le terrain des Grippeaux est équipé pour la pratique du foot-ball à 11.

Le terrain Marc Mulac est équipé pour la pratique du foot à 11 et du foot à 7 (2 paires de but), ainsi que la pratique du rugby.

Stade Eugène Brisset
Le stade Eugène Brisset est dédié à la pratique du rugby et dispose de nouveaux vestiaires construits début 2009.

Centre de Tennis – Base de loisirs
Le Centre de tennis de la Base de loisirs comprends :
- six courts de plein air
- deux courts couverts
- des vestiaires
- un club house et une salle de réunion
- des courts de squash

Courts de tennis – Manakara
Deux courts de tennis de plein air en accès libre.

Base de loisirs
La base de loisirs en bordure du Thouet est équipée de jeux et structures en libre accès pour tous. Elle propose un parcours de santé pour adultes et adolescents.

- **Les équipements culturels**

Palais des Congrès

Planté à un bout de la Place du Drapeau, imposant et doté d'une architecture très caractéristique des années 70, le Palais des Congrès est probablement le bâtiment public le plus visible du centre de Parthenay, celui vers qui naturellement on se dirige pour s'informer et s'orienter.

Très fréquenté pour toutes sortes d'événements - concerts, colloques, spectacles, dîners - le Palais des Congrès a aussi vocation à rester un espace public ouvert et accueillant. C'est pourquoi la Municipalité poursuit depuis plusieurs années un effort financier conséquent pour la modernisation et l'aménagement de cet équipement.

Le Palais des Congrès propose principalement une grande salle modulable pouvant accueillir jusqu'à 900 personnes et un théâtre de 425 places.

Il abrite également l'école de musique communautaire.

Maison des Cultures de Pays

Située en plein cœur du quartier médiéval, la Maison des Cultures de Pays a été inaugurée en 1993. Sont accueillis dans ce lieu une association l'UPCP-Métive, centre de musiques et danses traditionnelles en Poitou-Charentes et Vendée, et le Musée Municipal Georges Turpin.

Cet équipement culturel est aussi un espace dédié aux spectacles vivants pour la création et la diffusion avec deux salles mises à disposition des associations culturelles et des compagnies.

Salle Diff'art

La salle Diff'art est un lieu mythique pour maintenant plusieurs générations. En effet, cet équipement culturel a ouvert ses portes en 1988 dans un ancien hangar à volailles situé dans l'enceinte du Marché aux bestiaux. Grâce à l'investissement de nombreux bénévoles, ce lieu non destiné à la pratique musicale s'est transformé en véritable salle de spectacles et de pratique instrumentale.

Tout au long de ces vingt années d'activités, de nombreux groupes (plus de 500) de musiques amplifiées ont foulé cette scène et ont donné une notoriété à cet équipement culturel au niveau régional.

Cet équipement culturel est constitué d'une salle de concert et d'un local de répétition.

L'Archipel

Salle de danse de la ville de Parthenay équipée d'un plancher à doubles lambourdes couvert d'un tapis de sol et de vestiaires. Accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette salle peut accueillir 50 personnes maximum.

La Chapelle des Cordeliers

Salle d'exposition de la Ville de Parthenay, la Chapelle des Cordeliers (monument classé - époque gothique) a été rénovée en 2005 et équipée pour accueillir des expositions d'artistes.

Maison du patrimoine

La Maison du patrimoine, dans le quartier Saint-Jacques, abrite les Archives municipales et communautaires. Les historiens locaux, les généalogistes accèdent à des données utiles à leurs recherches.

- **Les équipements scolaires et de loisirs**

Pour répondre aux besoins de la croissance démographique locale, Parthenay construit plusieurs groupes scolaires dans les années 1960 et 1970 : Montgazon, Jules-Ferry, Jacques-Prévert, La Mara, Gutenberg.

Le Cours complémentaire construit juste avant la guerre avenue Wilson est transformé en collège Mendès-France tandis que l'École normale devient le collège du Marchioux. Le collège moderne est rebaptisé lycée Ernest-Pérochon en 1962. Des travaux de rénovation importants ont lieu par la suite.

L'enseignement libre est également présent grâce aux écoles-collèges de la Couldre (retour des Ursulines en 1947) et Saint-Joseph.

L'enseignement professionnel n'est pas oublié : un lycée professionnel ouvre ses portes aux Grippeaux, tandis que récemment le Centre de Formation des Apprentis, transféré dans la ZAC des Loges, devient un campus des métiers en 2004.

Le Centre de loisirs édifié rue des Tulipes en 1978 par l'architecte Henri Perdriault, est géré par le Patronage des écoles laïques jusqu'à ce que ses activités soient prises en charge par la Communauté de communes dans les années 2000.

Les équipements scolaires

La Ville de Parthenay gère 5 groupes scolaires :

- Primaire Gutenberg-Wilson
- Primaire Montgazon
- Primaire Jacques Prévert
- Primaire La Mara
- Primaire Jules Ferry

Parthenay est le siège de 4 Collèges: 2 publics (Collège du Marchioux et Collège Pierre Mendès-France) et 2 privés (Collège St Joseph et Collège Notre-Dame de La Couldre).

Deux lycées publics sont présents sur la ville de Parthenay: le Lycée d'enseignement général Ernest Pérochon et le Lycée Professionnel des Grippeaux. Le Campus des Métiers a de Parthenay, géré par la chambre des métiers accueille des apprentis sur un site moderne.

Les élus ont à cœur d'être force de proposition et de soutien, notamment logistique et financier, pour le montage des projets pédagogiques au sein des différents établissements dont ils ont la gestion. Ils aident et soutiennent les associations de Parents d'Élèves qui œuvrent au sein des écoles.

La restauration scolaire municipale

Les restaurants scolaires servent en moyenne 700 repas par jour. Ceux-ci sont tous fabriqués en cuisine centrale dont 400 sont livrés en liaison chaude sur 3 sites :

- Cantine La Mara
- Cantine Jules Ferry
- Cantine J. Prévert

Les garderies périscolaires municipales

La Ville de Parthenay propose un service de garderies péri-scolaires dans chaque établissement scolaire maternel et élémentaire.

Les équipements de loisirs

La ludothèque communautaire

Une des plus importantes ludothèques du Centre Ouest, pour adultes, adolescents, enfants et tous petits. Espacé dédié au jeu, la ludothèque dispose d'un catalogue de plus de 4500 jeux à emprunter ou à découvrir sur place.

Les médiathèques communautaires

Lieu de loisirs autant que de culture, les médiathèques proposent des fonds documentaires, littéraires et musicaux à l'usage de tous : du nouveau-né au plus grand âge, du néophyte à l'érudit, du rêveur au chercheur, les médiathèques sont au service de la curiosité de chacun.
Les médiathèques de Parthenay comprennent 3 sites :

- la médiathèque centrale de Parthenay
- la médiathèque de Châtillon-sur-Thouet
- la médiathèque de Pompaire

Le centre aquatique GâtinéO
Le Centre aquatique Gatinéo comprend quatre bassins, adaptés aux activités de chacun : le bassin sportif, le bassin ludique, la pataugeoire.

2. LES SERVICES A LA PERSONNE

Les services pour favoriser le maintien à domicile sont assurés par le CCAS de Parthenay; tandis que tous les services et la plupart des équipements concernant l'enfance sont de compétence communautaire.

Le vieillissement de la population impose la construction d'équipement d'accueil des personnes âges : dans les années 1960, la maison de retraite les Orangers succède au Foyer des Vieux Travailleurs. En 1975, une nouvelle maison de retraite, également à l'initiative du Centre hospitalier, ouvre rue de la Poste (Les Camélias). Le foyer-logement municipal "Les Bergeronnettes" complète cet équipement en 1987.

Le centre hospitalier nord deux-sèvres fusionne avec les hôpitaux de Bressuire et Thouars en 1998, et avait déménagé à la ZAC des Loges en 1992. Les anciens locaux rue de la Citadelle accueillent les services sociaux du Conseil général, précédemment situés rue Jean-Macé depuis 1977.

- **La petite enfance**

Différentes structures d'accueil permettent aux familles de Parthenay de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions.

Le Kiosque Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles et Relais Bébés/Parents)
Lieu d'informations, d'écoute et d'échanges : Le kiosque petite enfance est ouvert aux familles ayant des enfants de 0 à 4 ans et aux assistantes maternelles de la Communauté de Communes. Information sur tous les modes de garde (collectif ou individuel), aide dans la recherche d'une assistante, discussion sur la parentalité, échanges autour du métier d'assistante maternelle.

La Crèche communautaire "Les Lucioles" de Parthenay accueille les enfants dès l'âge de deux mois et jusqu'à trois ans, selon une amplitude horaire qui offre une grande souplesse aux parents qui travaillent.

Le Relais des Petits, association loi 1901, est une association parentale qui gère un lieu d'accueil "petite enfance".
Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Ils s'investissent au niveau des projets éducatifs, des activités qui se déroulent au sein de la structure. Ils assument les fonctions de gestionnaire et d'employeur.
Les salariés permanents ont la responsabilité "technique" au quotidien des enfants de la structure, ils veillent au respect du projet pédagogique et assurent une qualité d'accueil et de soins (activités, hygiène, repas, sommeil ...).

- **Les jeunes**

Le Relais des Parents
Ce service municipal, chapeauté par le service social, s'adresse à tous les parents, qui souhaitent être aidés pour l'éducation de leurs enfants. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien et d'accompagnement à la famille menée par la Municipalité de Parthenay.

Le Centre d'Information et d'Orientation et le Point Information Jeunesse, structures d'information et d'orientation, sont implantés à Parthenay.

- **Les personnes âgées et handicapées**

Parthenay devient une ville référence en France pour l'accueil et l'accessibilité des handicapés.
Le foyer Gabrielle-Bordier ouvre en 1973 (ou 1976). D'autres institutions témoignent de cet engagement local : IME de Pont-Soutain, ADHP Les Genêts, CAT du Tallud.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Parthenay intervient auprès des personnes âgées et des personnes en difficultés, par la gestion de plusieurs services:

- Le Service d'Aide à Domicile, s'adresse essentiellement aux personnes retraitées, âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées, mais également à toute personne qui suite à une hospitalisation, une perte d'autonomie, souhaite rester chez elle tout en ayant besoin d'un soutien, à des degrés divers. Les agents du service apportent une aide à domicile à toutes les personnes qui ont des difficultés, récurrentes ou ponctuelles, à effectuer des gestes quotidiens : aide à la personne, entretien du logement, prise en charge des courses, confection des repas ...
- Le service de Garde Itinérante de Nuit répond aux trois grandes missions suivantes : effectuer des couchers tardifs jusqu'à une heure du matin, rassurer et sécuriser les personnes par un passage à domicile, effectuer des interventions d'hygiène et de confort de manière ponctuelle.
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile : les auxiliaires de soins interviennent auprès des personnes âgées, invalides, malades, dépendantes à domicile qui, suite à une hospitalisation ou pour éviter une hospitalisation ou un placement en milieu médical, nécessitent des soins à domicile.
- Le Foyer Logement a pour but d'offrir aux personnes âgées un logement assurant une indépendance de vie équivalente à celle de tout domicile personnel, complétée par un personnel d'encadrement qualifié et la proximité de services collectifs sociaux susceptibles de fournir les prestations nécessaires aux besoins particuliers des locataires : restaurant, activités d'ordre culturel ou manuel.

Depuis 2005, un service de portage de repas à domicile est assuré par la société DSR. Le portage à domicile s'effectue par une liaison froide, à midi. Il s'agit de plats cuisinés à réchauffer ou non. Ces repas sont distribués pour deux jours. Possibilité de commander un repas froid pour le dimanche.

3. QUALITE DE L'OFFRE TOURISTIQUE

▪ L'offre touristique

A Parthenay, l'offre touristique s'appuie sur un riche patrimoine historique, sur la vitalité culturelle et festive de ses habitants, ainsi que sur l'environnement typé et préservé de la Gâtine.
Le tourisme est une compétence communautaire et l'office de tourisme de Parthenay est un service de la Communauté de communes qui a engagé une réflexion avec l'Union pour le Tourisme en Gâtine, association à l 'échelle du Pays de Gâtine, pour mutualiser les moyens et optimiser l'organisation du développement touristique au sein d'un Office de Pôle.
Le guide « tourisme » de Parthenay et de ses environs est disponible dans sa forme traditionnelle de livret imprimé. Il est également consultable et téléchargeable sur le site de la communauté de communes et présente une offre très complète :

- patrimoine à découvrir seul ou en groupe grâce aux visites guidées et manifestations organisées par l'association Atemporelle,
- visite du musée municipal,
- randonnées à pied, à cheval ou en vélo,
- découverte des produits du terroir, visite du marché aux bestiaux,
- loisirs sportifs ouverts à tous (tennis, parcours de santé, pétanque, activités nautiques, pêche, circuit de voitures téléguidées, skate park),
- cinéma, ludothèque, médiathèque, discothèques, espaces publics numériques,

- **Les hébergements touristiques**

La commune de Parthenay dispose d'environ 650 lits touristiques ainsi répartis :

Neuf hôtels (3 établissements classés « préfecture » et 6 établissements 2 étoiles) offrent un potentiel de 319 lits, dont 86% en 2 étoiles.

Six structures « chambres d'hôtes » totalisent 29 lits.

L'hôtellerie de plein-air est bien représentée avec le camping du Bois Vert(gestion privée, classé 4 étoiles et labellisé tourisme et handicap : 90 emplacements, 4 bungalows, 11 mobil homes, piscine et aire de camping-car).

L'offre « meublé de tourisme » est anecdotique : 1 meublé d'une capacité de 2 personnes.

- **Le patrimoine bâti et naturel**

Les mesures de protection du patrimoine sont progressivement instaurées jusqu'à comprendre tous les monuments médiévaux de Parthenay. Un secteur sauvegardé est constitué.

La ville entame une politique active de restauration des remparts, accompagnée de fouilles archéologiques par l'association Parthenay Remparts au Château. La collectivité engage aussi une politique d'acquisitions : la chapelle des Cordeliers, qui était devenu caserne de gendarmerie, est rachetée au Conseil général en 1983. Il en est de même pour la Maison-Dieu et l'église Saint-Jacques.

Le patrimoine est valorisé grâce aux initiatives de l'Association de sauvegarde du quartier de la Vau Saint-Jacques, ou de la Société historique de Parthenay et du Pays de Gâtine, qui prend le relais des Amis des antiquités fondés en 1939. Le label Ville et pays d'art et d'histoire est obtenu dès 1994 et une convention d'animation est signée avec Atemporelle.

Le musée, laissé en sommeil, rouvre dans le cadre de la MCP en 1993. L'ancienne minoterie du château est aménagée en maison du patrimoine (accueillant une salle d'exposition, les réserves du musée et les archives).

La ville de Parthenay passe de 9 616 habitants en 1962 à 12 278 en 1975 (exode rural et baby boom conjugués). Pour faire face à la crise du logement, la municipalité engage une politique volontariste de construction : lotissements pavillonaires (Montgazon), petits ensembles collectifs HLM (La Mara, Leclerc, Saint-Paul), et finalement une vaste ZAC (zone d'activités concertées) aux Loges, à proximité d'une zone commerciale, dotée d'une maison du temps libre et d'une piscine Tournesol. Les communes limitrophes (Le Tallud, Pompaire, Châtillon-s-Thouet) voient également leur population fortement augmenter, en particulier grâce au phénomène de rurbanisation. Un foyer des jeunes travailleurs est créé.

Parallèlement, l'habitat en centre ville est progressivement amélioré. La ville basse finit par être réhabilitée, et cet ensemble de maisons médiévales remarquablement préservé devient un atout touristique pour Parthenay. L'une des transformations importantes du centre ville a été l'ouverture d'un centre commercial sur l'emplacement de l'ancienne caserne Allard, dans les années 80..

Les inondations de 1961 resteront dans les mémoires, et provoqueront un aménagement du débit du Thouet ; mais plus récemment la sécheresse estivale de 2004 a marqué les esprits.

De plus en plus, les problèmes environnementaux s''imposent aux élus et citoyens (projet d'enfouissement de déchets nucléaires dans les années 1980 ou stockage de farines animales récemment).

4. LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS

- **Plan de circulation**

Dans le cadre du projet de reconquête du centre ville, un nouveau plan de circulation est expérimenté depuis le 9 mars 2009.

L'objectif est :

- valoriser le cœur de ville et préserver son cadre de vie,

- faciliter l'accès au centre-ville et ses commerces,

- simplifier les parcours dans le centre-ville,
- prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement,
- assurer le confort et la sécurité de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

- **Expérimentation d'une zone 20 ou « zone de rencontre »**

  Un nouveau panneau de signalisation est apparu dans les rues du centre-ville. Il délimite des espaces de circulation urbaine appelés « zone 20 » correspondant à de nouvelles règles du code de la route (Journal Officiel du 9 décembre 2008).

  La zone 20 prévoit une cohabitation apaisée entre les piétons, les cyclistes et les véhicules dans un même espace. Les rues concernées par ce nouveau statut concerne le secteur délimité par le boulevard de la Meilleraye, le boulevard des Sires et la rue Jean-Jaurès ainsi que les rues Béranger, de la Saunerie, Ganne, Gaston-Niquet et Louis-Aguillon.

  Mode d'emploi dans une zone 20 : les piétons circulent sur la chaussée et ont la priorité sur tous les véhicules. Les cyclistes et cyclomotoristes sont prioritaires sur les automobilistes. Les rues Louis-Aguillon, Jean-Jaurès et Béranger peuvent être empruntées à double sens par les cyclistes. Tous les véhicules peuvent y circuler, mais sans excéder la vitesse de 20 km/h

- **Mobilité et handicap**

  Parthenay compte sur son territoire différentes structures d'accueil de personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap mental.

  Les services techniques travaillent en collaboration avec l'association des usagers du Foyer Gabrielle Bordier afin de connaître leurs avis en tant qu'usagers sur les nouvelles réalisations.

  Les personnes à mobilité réduite sont ainsi associées lors des travaux dans la ville pour vérifier les rampes d'accès, la circulation sur les trottoirs.

  Des places de parkings, des chemins d'accès sont ainsi créés dans la ville.

  Les aménagements réalisés pour l'accessibilité et la sécurité des personnes à mobilité réduite : marquage au sol, élargissement des trottoirs, création de bateaux et de rampes ont été récompensés par « l'Echarpe d'Or ». Le concours des « écharpes d'or » de la Prévention routière a pour objectif de recenser, puis de récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière. Et ce dans le domaine de l'infrastructure, de l'éducation et du respect du code de la route.

- **Les transports collectifs**

  Parthenay est le centre d'une étoile de 6 lignes du réseau départemental des Deux Sèvres RDS :
  Bressuire (ligne 11)
  Thouars (ligne 10)
  Thénezay (ligne 51)
  Saint- Maixent (ligne 52)
  Mazières-en-Gâtine, Niort (ligne 12)
  L'Absie, Secondigny (ligne 50)

  La Ville de Parthenay met à disposition des habitants un transport public par minibus les mardi, mercredi et vendredi après-midi.

  Par contre, les liaisons ferroviaires sont interrompues depuis les années 1980 : l'ancienne voie Parthenay-Bressuire a été transformée en piste cyclable.

- **Le réseau routier**

  Les transports sont facilités par l'ouverture d'une rocade est dès 1971, complété récemment par une rocade ouest.

  Parthenay est à la croisée de deux grands axes : Cholet – Poitiers et Niort – Saumur. La ville est desservie par la Sévrienne (D743).

5. LE DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES PUBLICS NUMERIQUES

La ville s'engage très tôt dans l'aventure des nouvelles technologies avec la constitution d'un atelier de pratique informatique et l'informatisation de la Mairie dès les années 1980. Mais c'est en 1994-1998 que sont véritablement lancés les projets de ville numérique, grâce à l'aide des programmes européens MIND, METASA et IMAGINE.

Plusieurs espaces numérisés sont crées pour que les citoyens apprivoisent l'internet, un portail est développé en même temps que des outils toujours à la pointe (aujourd'hui centrés sur la dématérialisation et les téléprocédures avec, par exemple, l'expérience de la carte de vie quotidienne).

La ville devient fournisseur d'accès internet, hébergeur d'adresses mails et de sites et opère une commande groupée de 1 000 PC auprès d'un constructeur afin de pouvoir plus largement diffuser l'outil informatique.

Aujourd'hui, de nouveaux programmes de dématérialisation et l'obtention chaque année du label 6 arobases de l'association « Villes internet » continuent à faire figurer Parthenay à la pointe de l'innovation en matière de TIC. Parthenay fait partie des premières communes volontaires pour l'expérimentation nationale du recensement citoyen par internet.

Les principaux projets de la Commune de Parthenay

Les projets prioritaires de 2008 à 2013

- **Construction d'une salle multifonctions**

La Ville de Parthenay envisage de faire construire une salle multifonctions de 2 000 m² pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes, ayant pour objectifs :
- de palier le manque de salles disponibles sur Parthenay,
- d'accueillir les manifestations festives organisées dans la grande salle du Palais des Congrès pour redonner à cette dernière sa vocation première de salle de spectacle,
- de mobiliser les acteurs associatifs autour d'un équipement moderne et fonctionnel.

- **Construction d'une école**

Suite à l'incendie du Groupe scolaire Wilson en avril 2007, la Municipalité a travaillé sur une restructuration de l'école Gutenberg dans le but d'y regrouper tous les élèves concernés par ces deux établissements. Le Conseil Municipal a adopté le principe de la construction d'un bâtiment neuf pour la rentrée de septembre 2012.

- **Quartier Saint-Paul : projet de renouvellement urbain**

La réhabilitation du quartier Saint-Paul, priorité de la Municipalité en matière d'urbanisme, a pour objectifs de :

- Désenclaver le quartier et améliorer la qualité de vie,
- Maintenir les habitants déjà en place et accueillir de nouvelles familles pour développer l'école Jules Ferry,
- Réhabiliter des logements existants pour offrir un choix aux locataires et répondre à l'évolution de la demande de logement sur le quartier en terme de qualité et de confort (économies d'énergie, taille et distribution des pièces plus adaptée…),
- Garder une trace du patrimoine actuel.

Grandes orientations

Les diagnostics urbains et sociaux conduits par Habitat Nord Deux-Sèvres et la Ville ont montré l'inadéquation des logements avec les besoins des locataires et le caractère « énergivore » de ces logements.

Le projet d'Habitat Nord Deux-Sèvres comprend ainsi la construction de 70 logements neufs, la réhabilitation de 18 logements et la démolition de 64.

Les grandes lignes du projet sont :

- la création d'un espace public central et d'un équipement de quartier,
- la diversification des types d'habitat (individuel, petit collectif…) pour un quartier mixte,
- le maintien de la qualité paysagère du quartier et des vues, respect du petit patrimoine (haies, murets de pierre, jardins familiaux…),
- l'amélioration de la desserte du quartier pour des déplacements sécurisés et facilités.

Ce projet est conduit selon une démarche de développement durable favorisant la participation des habitants, les économies d'énergie, le respect de la biodiversité de l'environnement.

- **OPAH-RU du centre-ville**

La Municipalité de Parthenay lance un important programme d'amélioration de l'habitat en centre-ville en s'appuyant sur le dispositif « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain ». Il propose des aides financières aux propriétaires, occupants ou bailleurs, qui souhaitent rénover leur logement, situé en cœur de ville : les aides financières vont de 45 % à 84 % du montant des travaux subventionnables. Cette opération est réalisée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le Pays de Gâtine et la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'objectif de cette opération est double : donner la possibilité aux personnes qui le souhaitent de trouver un logement adapté à leurs besoins en centre ville et redonner vie et cachet au cœur de ville. Elle donne l'occasion aux propriétaires de logement de valoriser leur patrimoine et d'un point de vue général d'améliorer les conditions de logement en centre-ville.

L'opération OPAH RU se déroule sur 5 ans, avec un objectif chiffré de subventionner la réhabilitation de 100 logements (40 logements de propriétaires occupants et 60 logements de propriétaires bailleurs).

Le périmètre de l'OPAH-RU est celui du secteur sauvegardé, à l'exception du quartier Saint-Jacques. Il est centré sur le cœur de ville commerçant et est volontairement restreint pour cibler les espaces majeurs de renouvellement urbain.

Le programme global d'actions de reconquête du cœur de ville a pour objectif :
- d'améliorer la visibilité du cœur de ville et son accessibilité (déplacements),
- de redonner au centre-ville sa vocation résidentielle,
- de garantir le maintien et le développement de l'activité commerciale,
- de restructurer le tissu urbain et requalifier l'espace public (place des Bancs, place de la Saunerie, rue Jean Jaurès),
- de valoriser le patrimoine historique,
- d'agir contre l'habitat indigne et dégradé.

- **Opération urbaine de revitalisation du centre-ville commercial**

Dans le cadre de son projet de reconquête du centre-ville, la Ville de Parthenay a notamment pour objectif de densifier, fortifier et préserver le tissu des entreprises commerciales et artisanales sur ce secteur.

Cette opération urbaine de revitalisation du centre-ville s'inscrit dans un projet global de requalification et de renouvellement urbain du cœur de ville, reposant sur un ensemble d'actions publiques et privées dans des champs d'interventions diverses (jalonnement, déplacements, espace public, habitat, immobilier commercial, animations…). Ainsi, cette démarche intégrera tous les aspects d'une politique urbaine comme l'habitat, les transports, les infrastructures, l'accessibilité au centre-ville, la valorisation du patrimoine, …

L'objectif général poursuivi par la collectivité est de renforcer l'attractivité des activités de commerce, d'artisanat et de services du centre-ville, en intégrant des projets d'aménagement pour améliorer durablement l'image et la qualité de cet espace.

- **Pôle touristique et patrimonial**

La Ville de Parthenay, soutenue par la DRAC Poitou-Charentes et la Direction des Musées de France, a décidé de redéployer les collections du musée municipal G. Turpin dans un immeuble chargé d'Histoire (maison du XVème siècle, où dit-on séjourna Henri IV), en plein cœur du quartier médiéval, sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, à proximité du site actuel.

Les superficies concernées par l'opération sont d'environ 1000 m² de bâtiments existants, de 550 m² de possibilités d'extension et de 1.900 m² de jardin aménageables.

De surcroît, ce nouveau projet muséal offrira l'opportunité de regrouper des services existants (le musée municipal, l'Office de Tourisme communautaire et l'association en charge de l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire) en un pôle touristique et patrimonial multipartenarial aux ressources mutualisées.

Cette opération vise à proposer aux habitants comme aux touristes, des clefs de compréhension du patrimoine de la Ville, de la Communauté de Communes et du Pays dans une dynamique identitaire et d'émulation forte. Le site abritera également le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Gâtine.

Ce pôle touristique et patrimonial attractif par l'ampleur du contenu historique qu'il proposera, sera un point de départ et d'étape majeur des circuits de découverte du territoire.

- **Sécurité routière**

Dans l'intérêt de ses habitants, la Ville de Parthenay poursuit depuis plusieurs années un effort financier conséquent pour la sécurisation de ses voies de communication. Après le Boulevard Clémenceau en 2009, les prochains aménagements de sécurité concerneront :

- le boulevard Anatole France,
- l'avenue Pierre Mendès-France (RD 938),
- l'avenue Aristide Briand (RD 949).

- **Restauration du patrimoine bâti**

La Ville de Parthenay maintient un effort financier important pour la restauration de son patrimoine historique. Les travaux des prochaines années concerneront notamment :

- La restauration de l'orgue de l'église Sainte-Croix,
- La restauration intérieure et de la flèche de l'église Saint-Laurent,
- La restauration extérieure de la Tour de Garde,
- La restauration de la Tour Rose des remparts,
- La restauration de la Chapelle du Rosaire.

- **Extension et aménagement du cimetière**

Pour faire face au manque de places, la Municipalité a choisi d'étendre le cimetière actuel et d'en faire un site plus arboré, plus végétalisé.

Ces travaux sont l'occasion d'installer quelques équipements de confort pour tous ceux qui viennent s'y recueillir et entretenir les tombes de leurs proches : construction d'un abri, de toilettes, pose de nombreux points d'eau, de bancs...

Axes de développement au regard des trois valeurs départementales

1 POUR RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE

Parthenay a été leader en ce domaine avec la constitution d'un District dès 1973, constitué logiquement avec les communes de la conurbation (Le Tallud, Pompaire et Châtillon) pour assurer la gestion de programmes d'équipements communs (eaux, assainissement, groupes scolaires, salles de sports).

En 2001, le District est transformé en Communauté de communes et étendu aux communes d'Adilly et La Chapelle-Bertrand. En 2009, le périmètre de la Communauté de communes s'agrandit avec l'adhésion de la commune de Fénery.

Autre intercommunalité importante : le Syndicat mixte d'Aménagement et d'Expansion du Pays de Gâtine, qui poursuit des initiatives antérieures (Comité d'animation rurale et urbaine de Gâtine ou CARUG).

2 POUR DEVELOPPER LES SOLIDARITES

L'animation des quartiers
Le quartier est un échelon d'identité et de proximité. Chaque quartier a une histoire plus ou moins récente et une identité forgée par ses habitants et les pôles de vie qui les caractérisent ; une école, des commerces, un équipement de loisirs, un espace vert... La Commune souhaite y multiplier les occasions de rencontres conviviales, sources de solidarité entre les habitants.

La Commune de Parthenay lance le projet de renouvellement urbain du Quartier Saint-Paul. L'objectif est de redessiner le paysage urbain par la réhabilitation de certains logements et la démolition de logements vétustes. Ce sera l'occasion aussi d'aménager l'espace public et de l'embellir en sécurisant les voies de déplacement et en créant des espaces de jeux et de convivialité.

3 POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet de Plan Local d'Urbanisme supracommunal de Châtillon-sur-Thouet, Parthenay, Pompaire et Le Tallud. Cette démarche a permis d'articuler les projets communaux et les orientations de la Communauté de Communes en s'inscrivant dans des grands principes tels que:
- le développement urbain
- le rôle de Parthenay comme pôle d'activités de la Gâtine
- l'offre d'équipements collectifs
- l'accessibilité
- l'environnement naturel et urbain
- la gestion durable des ressources qui sont des problématiques d'aménagement qui ne peuvent être abordées qu'à une échelle supracommunale.

Groupements d'achat
La Communauté de Communes et ses communes membres mettent régulièrement leurs besoins en commun pour multiplier les groupements d'achat (études d'accessibilité, fournitures informatiques, etc …).

La Commune de Parthenay prend systématiquement en compte les aspects environnementaux dans la sphère publique locale :
1. adhésion à l'agenda 21 communautaire,
2. mise en place d'un Plan de circulation,
3. promotion des énergies renouvelables (véhicule électrique...),
4. amélioration des performances énergétiques (télérégulation des chaudières, ampoules basse consommation pour l'éclairage public…)